

REUNION CONSEIL MUNICIPAL

du dimanche 24 mai 2018

PRÉSENTS :

Gilles RUAT, André RICHARD, Yves ATTARD, Andrée LIONNET, Serge COHADE, Martine ROBERT, Pascal MARTIN, Christian BOURDIER, Daniel VAUZELLE.

POUVOIRS :

Annie CARLET a donné pouvoir à André RICHARD

David VIALLET a donné pouvoir à Gilles RUAT

ABSENTS :

- Excusé : Christian ROYER
- Claire VIGOUROUX Chantal LIOTARD,

Intervention de l'entreprise BORALEX :

Présentation de la démarche du développeur de projet et du schéma d'implantation de 4 éoliennes sur la commune de ST Jean de Nay à proximité du village du Meynial. Nous serons consultés pour un avis à donner lors de l'enquête publique.

1/Approbation du dernier compte rendu :

Le dernier compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2/Choix d'un prestataire – Réfection des monuments aux morts et plaques commémoratives :

Les monuments ne sont pas en bon état, à l'approche du centenaire de la guerre de 14-18, il semble opportun de les rénover en hommage aux personnes qui ont laissées leur vie.

Actuellement plusieurs personnes travaillent autour de cet évènement symbolique pour la manifestation du 11 novembre prochain.

Les entreprises retenues pour la réfection des deux monuments :

- Siaugues Saint Romain : Entreprise SIENNAT qui semble le mieux avoir cerné le traitement des fissures du bâti : 4 150 €
- Ste Marie Des Chazes : Pompes Funèbres COLOMB Rénovation du monument : 839.70 € HT
- Concession DELOUCHE suite à donation : Pompes funèbres Colomb : 2 fleurissements annuels en fleurs naturelles et un en fleurs artificielles plus nettoyage un an sur deux du monument funéraire.

L'autorisation d'instruire un dossier de subventions auprès du Ministère des Armées est donnée à M. Le Maire à l'unanimité.

3/ Avenant de transfert : Marché cantine à l'Ecole « Alice et Albert THOMAS ».

Transfert par avenant du marché de l'appel d'offre attribué au restaurant PECHAUD- RATAIL concernant la fourniture de repas à la cantine scolaire en assumant les conditions définies dans le marché initial à la SNC « Le JULIO » HERNANDEZ.

Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité.

4/ Renouvellement de la convention avec le SATEA :

Ce service du conseil départemental intervient pour :

- Assainissement collectif
- Plusieurs visites annuelles ; au minimum 3 par station de traitement avec un rapport de visite sur le fonctionnement de la station de Laniac
- Aide à l'élaboration du cahier des charges pour les travaux et à l'analyse des offres
- EAU : assistance pour définir des mesures de protection de captages.

Tarif : 0.40€/habitant DGF soit 395.20 €

Autorisation à l'unanimité est donnée à M. Le Maire pour signer cette convention.

5/Création d'un poste d'adjoint technique :

Le contrat en CUI d'un agent du service technique arrivant à son terme, Monsieur le Maire indique qu'il est aujourd'hui nécessaire de créer un poste. Après un an de stagiairisation, l'agent pressenti serait titulaire du poste d'adjoint technique s'il donne satisfaction.

Cette création de poste est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

6/ Vente de terrains à LESPITALET – Validation des votes :

Le nombre d'électeurs de la section de LESPITALET/CACHERESSE ayant été arrêté à 14, la majorité s'étant dans les deux cas exprimée pour cette vente le dimanche 8 avril 2018 pour le terrain de M. LAURANS et pour le terrain de Mme et M. VIGLIANIZI, Autorisation est donnée à l'unanimité à M. Le Maire de confirmer leur demande et de signer les documents afférents à la vente de ces terrains à 4€/M2, sachant que les frais notariés sont à la charge des acquéreurs.

7/ Adhésion au service de médiation du CDG 43 (Centre de Gestion) :

Le CDG met en place un service de médiation conventionnelle obligatoire composé de personnes qualifiées pour intervenir le cas échéant entre les collectivités et leurs employés.

L'adhésion se fait par convention sachant que toute intervention sera facturée à hauteur de 50 €/h.

Expérimentation de la médiation préalable obligatoire qui se propose de mettre en œuvre ce service gratuitement au bénéfice des communes qui auront signé une convention avec eux. Ceci est en phase d'expérimentation.

Accepté par le Conseil Municipal à l'unanimité.

8/ D.M. éclairage du camping :

Afin de régler au syndicat la facture d'éclairage et bornes du camping, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le virement de crédits de 10 000 € du compte 2184 immobiliers au compte 204172 autres EPL bâtiments et installations.

9/ Subventions aux associations :

Une première liste de subventions est prévue sachant qu'elles seront validées lors de prochains conseils en fonction des demandes et des projets de chacune.

A ce jour 3 demandes sont parvenues, l'AFEH (525 €), Jeunes Siaugains (200 €) et l'ADMR (250 €)

10) Modification d'attribution de marché de travaux pour la Maison Médicale

L'entreprise GUILHOT qui s'était vu attribuer le LOT N° 4 (habillage des façades) a refusé pour des raisons techniques par courrier avec AR d'assurer la mise en œuvre de ce lot. Comme le permettent les textes, M le Maire propose au conseil municipal de retenir l'entreprise arrivée en seconde position lors la consultation sur le PV de la CAO, c'est-à-dire l'entreprise PARRIN pour un montant de 56 800 € HT (Rappel de l'estimatif de la maîtrise d'œuvre : 63 000 €).

Cette nouvelle attribution de marché pour le lot N° 4 est validée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

10/Point sur les travaux :

- Délibération portant sur la location du gîte de LANIAC

Les travaux sont en cours de finition. Ce gîte a été entièrement rénové, huisseries, nouvelle cuisine, chauffage par poêle à granulés.

En fonction des tarifs pratiqués sur le secteur, à l'unanimité, le conseil municipal décide de le louer à l'année pour un montant de 400 € mensuels charges non comprises.

- Validation pour les voiries goudronnées :

Les priorités retenues pour cette année 2018 sont à :

- **RILHAC** : VC N° 7 Boissières /Rilhac au-dessus du village, pose de bordure et d'un bicouche sur 400m linéaires environ : 11 252 € HT
- **VACHERESSE** : montée route du relais et rue intérieure (VIALLET) : 9 800 € enrobé

La proposition de ces 2 priorités est validée à l'unanimité par le C.M.

Enfouissement des réseaux Télécom à Sainte Marie des Chazes,

Le montant des travaux s'élèvera à 12 171.13 € car nous avons demandé la suppression d'un poteau supplémentaire à l'entrée du village.

La participation de la commune est de 9 003.13 € après déduction de l'aide du Syndicat Départemental d'Electricité.

La validation du devis est adoptée à l'unanimité.

- Points sur la rénovation des réseaux

Aujourd'hui le 10ème programme d'aides de l'Agence de l'Eau arrive à son terme, nous pourrions prétendre au 11ème programme pour 2019 pour deux tranches fermes du projet le cabinet CETI s'est mis au travail pour constituer le DCE.

- Réhabilitation du réseau
- Réhabilitation de la station.

11/ DIVERS

- Commission Agricole :

Le SAGE propose un schéma répertoriant les zones humides. M. Le Maire souhaite que la Commission Agricole donne son avis afin de participer à définir les zones et leurs surfaces.

- **10 juin 2018** :

Manifestations :

- Pose de la 1^{ère} pierre de la Maison Médicale Pluridisciplinaire, impasse des Moulins
- Inauguration du Camping.